



Collège d'autorisation et de contrôle

Assignation de radiofréquence à titre provisoire

Décision du 06 juillet 2022.

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi d'une demande d'assignation de radiofréquence à titre provisoire par le demandeur identifié ci-après.

Vu l'article 8.2.1-2 du décret relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos ;

Vu l'avis favorable des services du Gouvernement quant à la possibilité technique d'assigner la radiofréquence visée ci-après ;

Considérant que l'objet de la demande n'est pas de nature à compromettre la sécurité nationale, l'intégrité territoriale ou la sûreté publique, la défense de l'ordre et la prévention du crime, la protection de la santé ou de la morale, la protection de la réputation ou des droits d'autrui, et ne vise pas la divulgation d'informations confidentielles qui pourraient compromettre l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire ;

Considérant que l'objet de la demande est de portée locale et est localisé géographiquement en région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale et principalement destiné à la retransmission de programmes sur le site de l'évènement ;

Considérant le caractère ponctuel de la demande ;

Le Collège décide :

Le demandeur identifié ci-après est autorisé à faire usage de la radiofréquence décrite ci-dessous, pour la période indiquée et en respectant les caractéristiques techniques définies.

Identification du demandeur

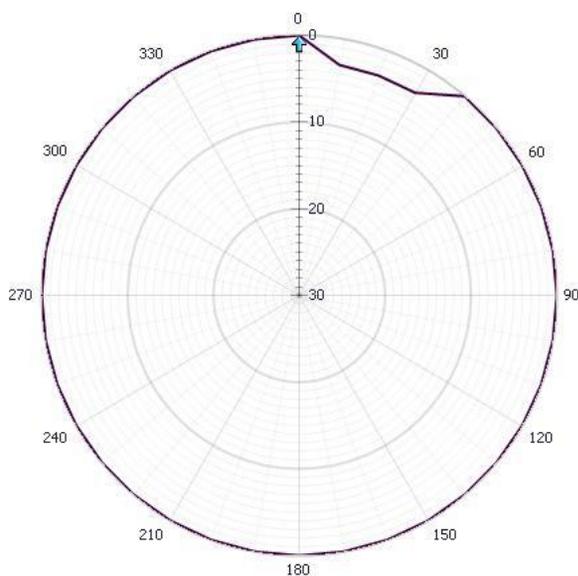
Raison sociale ou nom	En-Way SPRL
Siège social	Rue Deburges 48 à 7110 Houdeng-Goegnies
Numéro d'entreprise	0847.113.173
Date d'introduction de la demande	21 juin 2022

Identification de la fréquence provisoire autorisée

Période d'autorisation	Du 11 au 13 août 2022 inclus
Nom de la station	TUBIZE
Fréquence	90.7 MHz
Adresse	Parking Brenta - Rue de l'Industrie 1480 Tubize
Coordonnées géographiques	50° 41' 21.50" N / 004° 12' 13.9" E
PAR totale	5 W (7 dBW)
Hauteur de l'antenne hors sol	8 m
Directivité de l'antenne	D

Diagramme directionnel de l'antenne

azimut [deg]	atténuation [dB]						
0	0.0	90	0.0	180	0.0	270	0.0
10	3.0	100	0.0	190	0.0	280	0.0
20	3.0	110	0.0	200	0.0	290	0.0
30	3.0	120	0.0	210	0.0	300	0.0
40	0.0	130	0.0	220	0.0	310	0.0
50	0.0	140	0.0	230	0.0	320	0.0
60	0.0	150	0.0	240	0.0	330	0.0
70	0.0	160	0.0	250	0.0	340	0.0
80	0.0	170	0.0	260	0.0	350	0.0



Fait à Bruxelles, le 6 juillet 2022.

DocuSigned by:

 8CA19B3ED537454...

DocuSigned by:

 08013E62BA9E470...